

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961  
concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation  
des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 18 octobre 2011, le nom et l'emblème du «Global Crop Diversity Trust», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom  
en anglais: Global Crop Diversity Trust
- b. l'emblème



18 octobre 2011

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle